

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2009/54

Objet : Décision modificative n°3

L'an deux mille neuf, le 17 décembre, à 17h30, le comité syndical du syndicat mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Savines le Lac, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 17 décembre 2009

Date de convocation :
15 novembre 2009

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Secrétaire de séance :
Valérie ROSSI

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : **Monsieur Victor BERENGUEL** (Président du SMADESEP), **Monsieur Jean Pierre GANDOIS** (Vice Président), **Madame Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **Monsieur Bernard ALLARD LATOUR** (Vice Président), **Monsieur Jean Claude FERMIER** (conseiller syndical), **Monsieur Marc ZANETTO** (Rapporteur du budget), **Monsieur Daniel BOSQUET** (conseiller syndical suppléant de Valérie GRENARD), **Madame Christine MAXIMIN** (conseiller syndical suppléant de Jean BERNARD), **Monsieur Claude VINCENT** (Conseiller Syndical), **Monsieur Michel BAUDRY** (conseiller syndical suppléant de Chantal EYMEOD), **Madame Valérie ROSSI** (conseiller syndical).

Etaient représentés :

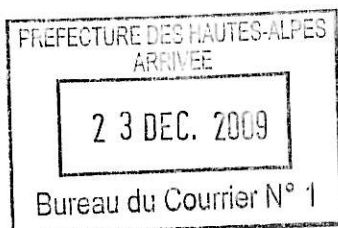
Madame Chantal EYMEOD par Monsieur Michel BAUDRY
Monsieur Jean BERNARD par Madame Christine MAXIMIN
Madame Valérie GRENARD par Monsieur Daniel BOSQUET

Etaient invités :

Monsieur Michel LANFRANCHI (Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye), Monsieur Jean Louis MICHEL (Président de la communauté de communes Ubaye Serre-Ponçon), Monsieur René BOREL (Directeur du CDT), Monsieur Christian GROSSAN (Directeur Développement économique CG 05), Monsieur Alain ZURBACH (EDF), Monsieur Marc DIDIER (CDV 05), Monsieur Daniel JACQUEMOUD (CDV 05), Madame Laurence CRISCUOLO (Communauté de communes de l'Embrunais), Madame Audrey GUILLAUME (Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon), Madame Laure VINCENT (Pays SUD)

Etaient excusés :

Monsieur Jean Michel ARNAUD, Madame Monique ESTACHY, Monsieur G2rard FROMM, Monsieur Jean Claude CATALA, Monsieur Roger DIDIER, Monsieur Joël GIRAUD, Madame Henriette MARTINEZ



Exposé des motifs :

Le Président indique que diverses charges ont été imputées au compte 6218 (autre personnel extérieur) chapitre 012, alors qu'elles avaient été prévues au compte 6288 (autre service extérieur) chapitre 011.

Il convient dans ce cadre de modifier le budget 2009 en transférant la somme de 4 500,00€ du chapitre 011 au chapitre 012.

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales ;

